

CONVENTION FINANCIERE ECOLE JULES RICHARD

La présente convention règle les rapports financiers émanant du Contrat de scolarisation passé entre l'Ecole Jules Richard et la famille.

I- INSCRIPTION

A- Frais de dossier

Lors de la première inscription à l'Ecole Jules Richard, il est demandé aux familles la somme de 135 € au titre des frais d'instruction de dossier. Pour la réinscription, les frais de dossier s'élèvent à 50€/an.

Ces frais de dossier sont à régler lors de la demande d'inscription ou de ré-inscription (dépôt du dossier) et ne seront pas remboursés en cas d'annulation de l'inscription du fait de la famille.

B- Acompte à l'inscription et à la réinscription

Un acompte de 260€ sur la contribution des familles est exigible lors de l'inscription ou de la réinscription.

Pour que le dossier d'inscription soit valable, l'acompte doit être versé à l'Ecole avant le 31 juillet 2026. Celui-ci sera déduit de la facturation de septembre-octobre 2026.

Pour toute annulation d'inscription après le 30 juillet 2026, l'acompte de 260€ ne sera pas restitué.

II- CONTRIBUTION DES FAMILLES

L'Ecole Jules Richard défend un modèle de solidarité financière. Les contributions familles varient selon leur Quotient Familial*.

**Mode de calcul du Quotient familial (QF) : $QF = \text{Revenu Fiscal de Référence} / \text{nombre de parts} / 12 \text{ mois}$*

- QF inférieur à 1000€ → QF(A)
- QF compris entre 1 000€ et 1 500€ → QF(B)
- QF supérieur à 1 500€ → QF(C)

Pour calculer le Quotient Familial, les familles devront transmettre au secrétariat leur avis d'imposition. Les familles qui ne souhaitent pas transmettre leur avis d'imposition seront considérées dans la catégorie QF(C).

La contribution des familles se décompose en :

1. Frais de restauration (demi-pension, 5j/semaine) : la cantine est obligatoire pour tous les élèves et étudiants de l'établissement.

Le montant annuel de la demi-pension est calculé en fonction du nombre de jours de cours suivis (sont déduits les vacances scolaires, les jours de stage, les jours fériés et la journée pédagogique). Le coût unitaire de chaque repas se

situé -en fonction du quotient familial- entre 4,6€ et 7.9€.

2. **Frais de scolarité** : les frais de scolarité permettent principalement de couvrir les dépenses liées à la rénovation des bâtiments, l'acquisition d'équipements pédagogiques, le financement des projets éducatifs et l'achat des fournitures pédagogiques.

Scolarité* - Contribution annuelle des familles			
	QF(A)	QF(B)	QF(C)
Seconde générale	520 €/an	1 320 €/an	1 650 €/an
STI2D - Première	520 €/an	1 580 €/an	1 975 €/an
STI2D - Terminale	520 €/an	1 580 €/an	1 975 €/an
Bac Pro - Seconde	520 €/an	1 240 €/an	1 550 €/an
Bac Pro - Première	520 €/an	1 240 €/an	1 550 €/an
Bac Pro - Terminale	520 €/an	1 240 €/an	1 550 €/an
BTS 1ère année	520 €/an	1 900 €/an	2 375 €/an
BTS 2ème année	520 €/an	1 900 €/an	2 375 €/an

Restauration* - Demi-pension 5j semaine (obligatoire)			
	QF(A)	QF(B)	QF(C)
Seconde générale	872 €/an	1 059 €/an	1 246 €/an
STI2D - Première	872 €/an	1 059 €/an	1 246 €/an
STI2D - Terminale	872 €/an	1 059 €/an	1 246 €/an
Bac Pro - Seconde	746 €/an	906 €/an	1 066 €/an
Bac Pro - Première	746 €/an	906 €/an	1 066 €/an
Bac Pro - Terminale	665 €/an	808 €/an	950 €/an
BTS 1ère année	746 €/an	906 €/an	1 066 €/an
BTS 2ème année	746 €/an	906 €/an	1 066 €/an

Mode de règlement :

L'acompte de 260€ doit être versé par virement avant le 31 juillet 2026.

Le paiement du solde (concernant les frais de restauration et frais de scolarité) peut être réalisé selon le choix des familles :

3. Soit par un virement unique avant le 01/09/2026
4. Soit par un prélèvement mensuel (en 10 fois) à partir de septembre 2026** (voir tableau ci-dessous)

*** Tableau récapitulatif pour les prélèvements mensuels en 10 fois (en sus de l'acompte et des frais de d'inscription mentionnés ci-dessus) :*

	QF(A)	QF(B)	QF(C)
Seconde générale	113,20 €/mois	211,90 €/mois	263,60 €/mois
STI2D - Première	113,20 €/mois	237,90 €/mois	296,10 €/mois
STI2D - Terminale	113,20 €/mois	237,90 €/mois	296,10 €/mois
Bac Pro - Seconde	100,60 €/mois	188,60 €/mois	235,60 €/mois
Bac Pro - Première	100,60 €/mois	188,60 €/mois	235,60 €/mois
Bac Pro - Terminale	92,50 €/mois	178,80 €/mois	224,00 €/mois
BTS 1ère année	100,60 €/mois	254,60 €/mois	318,10 €/mois
BTS 2ème année	100,60 €/mois	254,60 €/mois	318,10 €/mois

III- SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

Une participation pourra être demandée aux familles pour les sorties ou voyages pédagogiques organisés par l'équipe pédagogique.

IV- FRAIS POSTAUX

Tout courrier supplémentaire nécessitant un envoi en recommandé avec accusé de réception sera facturé aux familles (exemple : rappels pour justificatifs écrits d'absences non fournis, convocation à un conseil de discipline...)

V- COTISATIONS PERÇUES POUR DES TIERS

Les cotisations perçues en cours d'année pour des tiers sont reversées intégralement à leurs destinataires, et notamment, l'Association Sportive.

VI- IMPAYES

En cas d'impayés, l'Ecole Jules Richard se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

VII- DETERIORATION DE LOCAUX OU DE MATERIELS PAR UN ELEVE

La réparation des locaux ou matériels détériorés volontairement par un élève sera intégralement refacturée à la famille.

VIII- CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Les familles qui le souhaitent ont la possibilité de faire un don à l'Ecole Jules Richard en supplément de la contribution des familles. Ce don fait l'objet d'une déduction fiscale.

Le contrat est accepté pour l'élève :

Nom Prénom :

Classe :

Signature du représentant légal

Dossier à retourner à secretariat@ecolejulesrichard.fr